



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2024

DATE DE CONVOCAZION  
13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	23
VOTANTS :	27

### Délibération n°19/12/2024/07

Objet : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 : autorisation au Président

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

En vertu de cet article Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de lui donner l'autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement pour les montants suivants :

- |                   |   |              |
|-------------------|---|--------------|
| • Article 2031    | (frais d'études)                                    | 20.000,00 €  |
| • Article 2041411 | (subvt versées biens mobiliers, matériel et études) | 17.500,00 €  |
| • Article 2121    | (plantations d'arbres et d'arbustes)                | 5.000,00 €   |
| • Article 2128    | (agencements, aménagements de terrain)              | 62.500,00 €  |
| • Article 21318   | (autres bâtiments publics)                          | 100.000,00 € |

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

■ accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



• Article 21351	(agencement et aménagement des constructions)	72.900,00 €
• Article 21538	(autres réseaux)	1.000,00 €
• Article 21838	(autre matériel informatique)	9.700,00 €
• Article 21848	(autres matériels de bureau et mobilier)	18.600,00 €
• Article 2185	(Matériel de téléphonie)	1.200,00 €
• Article 2188	(autres immobilisations)	64.000,00 €
• Article 2313	(construction en cours)	125.000,00 €

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 10 décembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (année N-1), comme inscrit ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 décembre 2024

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER